PROTOCOLE CONTENTION

Qu'est ce qu'une contention ?

Une contention physique dite passive se caractérise par l'utilisation de tous moyens, méthodes, matériels ou vêtements qui empêchent ou limitent les capacités de mobilisation volontaire de tout ou une partie du corps, dans le seul but d'obtenir de la sécurité pour une personne âgée qui présente un comportement estimé dangereux ou mal adapté (ANAES 2000).

Responsabilités :

Applicable aux AS sous la responsabilité de l'Infirmière Coordinatrice, du Médecin Coordinnateur ou du Médecin traitant.

Principes Généraux :

Une contention non justifiée constitue une atteinte à l'intégrité et à la liberté de la personne.

La contention est une pratique à risque qui ne doit être posée qu'avec une prescription médicale et faire l'objet d'une réévaluation.

Elle peut être enlevée si l'ensemble de l'équipe le juge nécessaire avec aval du médecin.

Elle est dangereuse pour les personnes ayant besoin de déambuler et provoque des comportements d'agitation.

L'immobilisation prolongée imposée par une contention conduit la personnes âgée à un déconditionnement physique et psychologique qui augmente la probabilité des chutes et des blessures.

Il est possible de proposer des alternatives selon que le risque est lié à la chute, à l'agitation, à la confusion ou à la déambulation d'où nécessité d'évaluer les besoins et l'environnement de la personne.

Modalités de réalisation :

La contention est réalisée sur prescription médicale après l'évaluation du rapport bénéfice/risque pour l'usager.

En aucun cas la contention ne doit être utilisée pour satisfaire le travail des professionnels ou de la famille.

L'usager et ses proches sont informés des raisons et buts de la contention. Leur consentement et leur participation sont recherchés puis tracés dans le dossier médical.

Les risques physiques se manifestent par :

- L'altération de la fonction respiratoire
- L'altération de l'état cutané
- L'altération de l'état nutritionnel
- L'altération de l'élimination urinaire ou fécale
- L'altération de la mobilité physique

Les risques psychologiques :

- repérer les changements de comportement (confusion)

L'équipe sélectionne le matériel de contention adapté à l'usager afin d'assurer sa sécurité, son confort et sa dignité.

L'équipe lève la contention aussi souvent que possible en fonction des besoins de la personne.

L'équipe réalise lors de son passage une évaluation de l'état de santé de l'usager afin de poursuivre ou suspendre la contention.

REFERENTIEL DE L'ANAES SUR LA PRATIQUE DE LA CONTENTION

- La contention est réalisée sur prescription médicale. Elle est motivée dans le dossier du patient.

- La prescription est faite après appréciation du rapport bénéfice/risque pour la personne âgée par l'équipe pluridisciplinaire.

- Une surveillance est programmée et retranscrite dans le dossier du patient. Elle prévient les risques liés à l'immobilisation et prévoit notamment les soins d'hygiène, la nutrition, l'hydratation et l'accompagnement psychologique.

- La personne âgée ainsi que ses proches sont informés des raisons et buts de la contention.

- Le matériel de contention sélectionné est approprié aux besoins de la personne. Il présente des garanties de sécurité et de confort pour la personne âgée. Dans le cas de contention au lit, le matériel est fixé sur des parties fixes, au sommier ou au cadre du lit. Jamais au matelas ni aux barrières.
Dans le cas d'un lit réglable, les contentions sont fixées aux parties du lit qui bougent avec la personnes.
En cas de contention en position allongée, les risques liés aux régurgitations et aux escarres sont prévenus.

- L'installation de la personne âgée préserve son intimité et sa dignité.

- Selon son état de santé, la personne âgée est sollicitée pour effectuer des activités de la vie quotidienne et maintenir son état fonctionnel. La contention est levée aussi souvent que possible.

- Des activités, selon son état, lui sont proposées pour assurer son confort psychologique.

- Une évaluation de santé de la personne âgée et des conséquences de la contention est réalisée au moins toutes les 24h et retranscrite dans le dossier patient.

PRESCRIPTION MÉDICALE DE MISE EN PLACE D'UNE CONTENTION PHYSIQUE

Je soussigné(e), docteur .....

Certifie que l'état de santé de :

NOM..... **Prénom** .....**Age**.....

Nécessite la mise en place du moyen de contention suivant :

Contention fauteuil :

- Ceinture pelvienne oui non

-Maintien par tablette oui non

Pour une durée de .....

En raison de
- Chute ou risque de chute
- Troubles du comportement
- Déambulation excessive
- Autre.....

Accord de la personne oui non

Information auprès de la personne oui non

Information auprès de sa famille oui non

sur la contention, les bénéfices et les risques.

DATE SIGNATURE